



Mairie de La Selle-en-Luitré

Note de présentation brève et synthétique des Budgets primitifs 2022

Conseil municipal du 14.04.2022.

Nouvelle nomenclature M57

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L2313-1, L3313-1 et L43134 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Il prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet www-la-selle-en-luitre.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

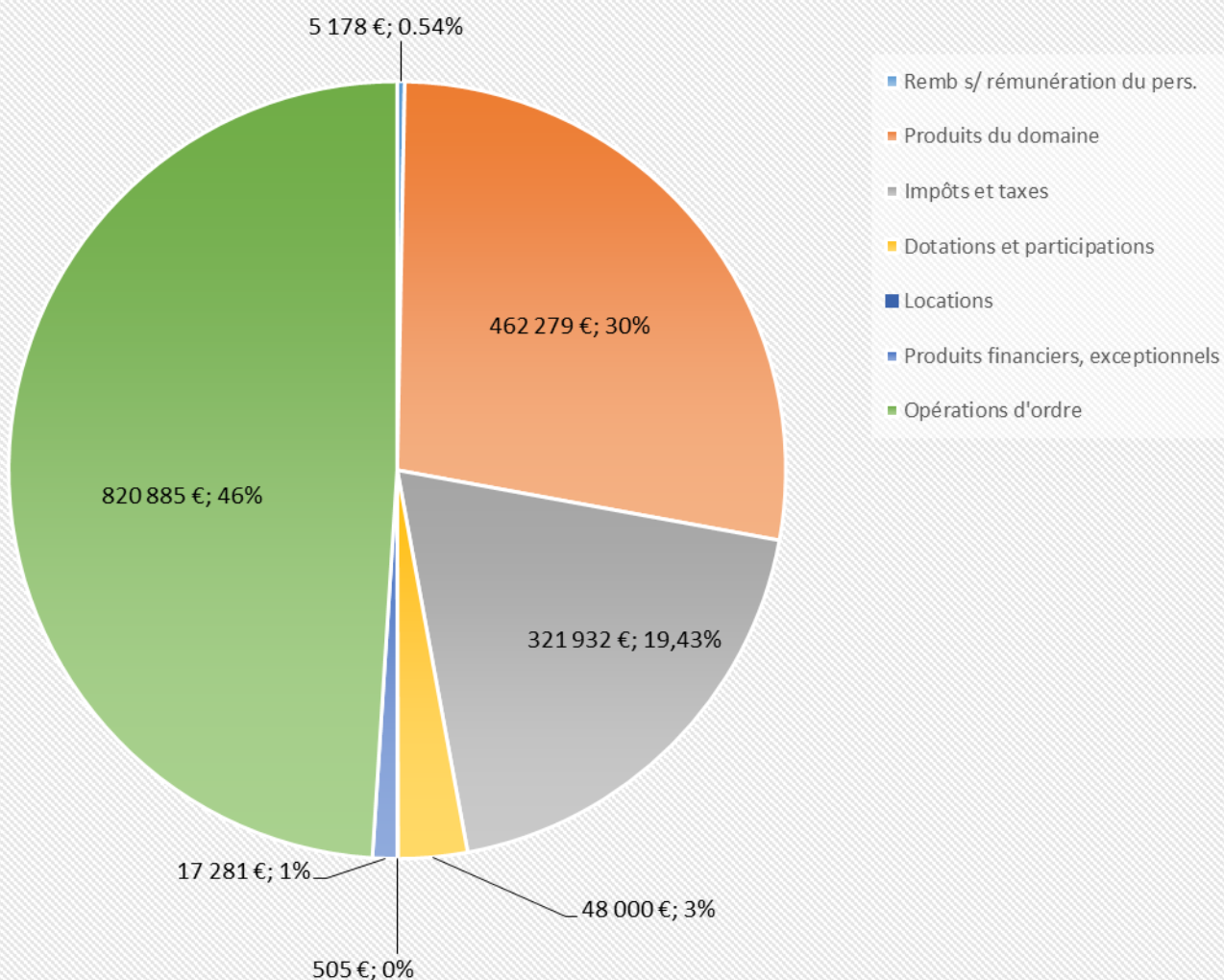
BUDGET PRINCIPAL 2022

Section de fonctionnement – recettes

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 676 060 € (1 535 305 € en 2021), soit une augmentation de 9.01 % par rapport à 2021.

	Budget 2021	Budget 2022	Variation
Remboursement sur rémunération du pers.	0 €	0 €	0 €
Produits du domaine	8 336 €	5 178 €	-3 158 €
Impôts et taxes	465 523 €	462 279 €	-3 244 €
Dotations et participations	298 248 €	321 932 €	+23 684 €
Locations	38 500 €	48 000 €	+9 500 €
Produits financiers, exceptionnels	510 €	505 €	-5 €
Opérations d'ordre	14 188 €	17 281 €	+3 093 €
Excédent N-1	710 000 €	820 885 €	+110 885 €
TOTAL	1 535 305 €	1 676 060 €	+140 755 €

Répartition des recettes de fonctionnement - BP 2022



Produits du domaine : 5 178 €, 0.30 %

Ce sont les produits des concessions dans le cimetière et des redevances d'occupation du domaine public communal ainsi que la mise à disposition du personnel facturée au budget assainissement.

Impôts et taxes : 462 279 €, 27.62%

Les taux d'imposition ont été votés sans augmentation. Le taux de la taxe d'habitation depuis 2021 n'existe plus. Le taux de référence 2021 des taux de foncier sur les propriétés bâties TFB correspond à la somme des taux fonciers bâti 2020 du département et de la commune, à savoir 34.69 % en 2022 (au lieu de 14,79% en 2020) au total. Cependant, les bases d'imposition prévisionnelles diminuent. Néanmoins, un coefficient correcteur est appliqué afin de maintenir le montant attribué.

Dotations et participations : 321 932€, 19.23 %

La commune ne perçoit plus de DGF et de dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle. La commune prétend à un retour de FCTVA 2022 de 1 500 €. La perte de base de foncier bâti (chapitre 73 impôts et taxes) lié à la baisse de 50% des valeurs locatives des établissements industriels sera compensée au compte 74833 (M57) pour la somme de 320 432€.

Locations : 48 000 €, +2.87 %

Locations de salles, loyers et charges locatives. Cette année, les mesures sanitaires sont levées, les salles sont donc de plus en plus réservées.

Opérations d'ordre : 17 281 €, 1%

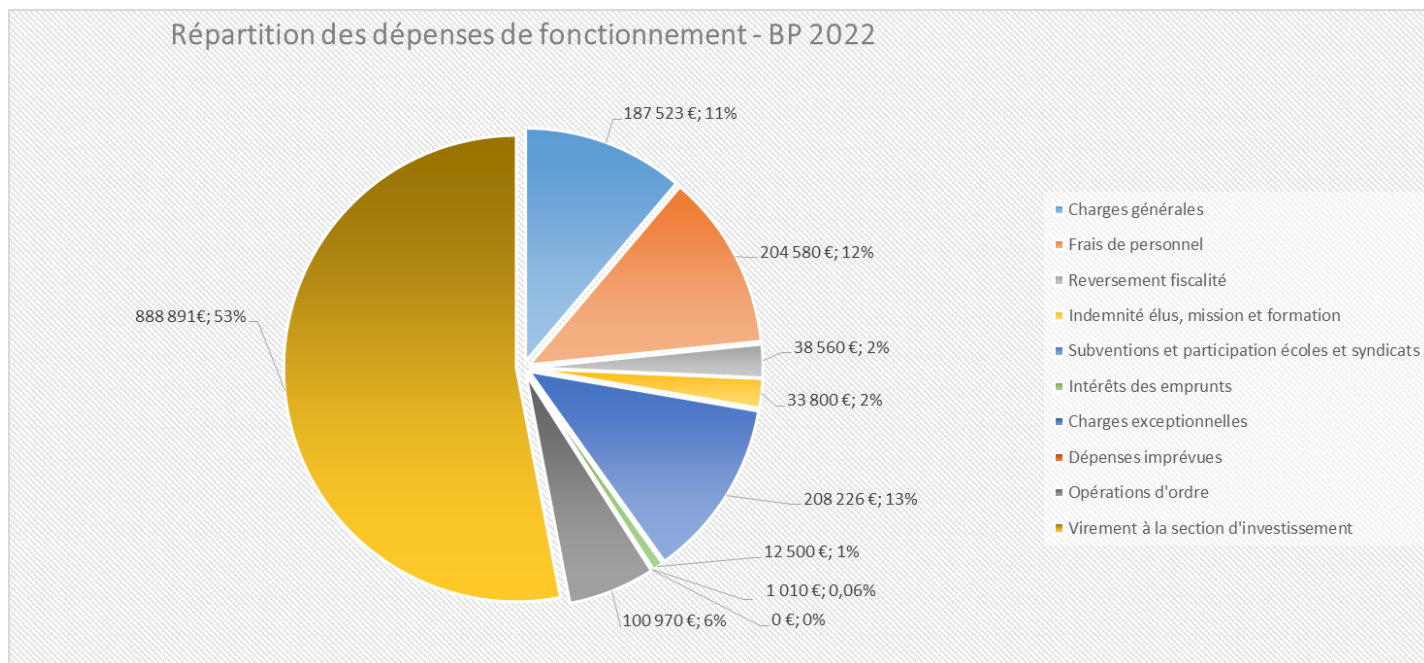
Amortissement des subventions perçues pour les travaux du restaurant et du logement « La Selloise » et pour les travaux de la salle des fêtes Lancelot.

BUDGET PRINCIPAL 2022

Section de fonctionnement – dépenses

	Budget 2021	Budget 2022	Variation
Charges générales	161 000 €	187 523 €	+26 523€
Frais de personnel	187 569 €	204 580 €	+ 17 011 €
Reversement fiscalité	40 516 €	38 560 €	-1 956 €
Indemnité élus, mission et formation	33 800€	33 800 €	0 €
Subventions et participations aux écoles et syndicats	164 680€	208 226€	+ 43 546 €
Intérêts des emprunts	14 500 €	12 500 €	-2 000 €
Charges exceptionnelles	1 010 €	1 010 €	- €
Dépenses imprévues	35 000 €	-€	-€
Opérations d'ordre	98 765 €	100 970 €	+ 2 205 €
Virement à la section d'investissement	798 465 €	888 891 €	+90 426 €
TOTAL	1 535 305 €	1 676 060€	+ 140 755 €

208726



Fongibilité des crédits : Par délibération le 14/04/2022, l'assemblée a autorisé l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles.

Charges à caractère général : 187 523€, 11 %

Les dépenses d'énergie (électricité et gaz) ont été augmentées drastiquement afin de couvrir les augmentations annoncées en 2022. Des vêtements de travail vont être commandés suite aux recrutements contractuels de deux agents. Les dépenses liées au coût copies du copieur seront inférieures à l'année dernière car la collectivité a renégocié son contrat avec l'achat d'un nouveau copieur. Les assurances ont légèrement évolué dans le cadre de la couverture assurance du distributeur de baguettes. Une ligne de dépense concernant des frais de géomètre est inscrite pour la somme 6 000 €. A noter, dans le cadre des voies douces, des conventions de mise à disposition ont été établies et ces dernières engendreront un coût global d'environ 3 000 €.

La commune participe aux charges de fonctionnement du RIPAME (reliquat à prendre en compte depuis 2020). L'affranchissement des timbres est maintenant réalisé par le personnel administratif, ce qui diminue le coût global. La commune poursuit ses efforts de commandes annuelles pour pérenniser de meilleurs prix.

L'énergie, l'électricité, l'entretien des bâtiments et des terrains, les fournitures de petits équipements, les contrats de maintenance ainsi que les assurances obligatoires dommages-constructions sont les montants les plus importants de ce chapitre.

Frais de personnel : 204 580 €, 12 %

La commune dispose de trois agents titulaires dont un rédacteur principal de première classe, un agent administratif principal de 1^{ère} classe, un agent technique principal de 1^{ère} classe. La secrétaire de mairie générale a réduit son temps de travail de 10% cette année, pour se consacrer à des missions de formations en tant que vacataire. La nouvelle bonification indiciaire des métiers de secrétaires de mairie a été revalorisée de 15 points supplémentaires. Un agent contractuel a été recruté le 01/04/2022 pour des missions de nettoyage des bâtiments communaux à hauteur de 4/35^{ème}. Un appel d'offres pour un recrutement titulaire ou contractuel à défaut, d'un agent technique polyvalent est en cours, la publication s'achève le 20/04/2022. Un apprenti en espaces verts est présent sur la commune depuis le 22/10/2022, sa mission s'achève le 31/08/2022. Le point d'indice 2022 évoluera cette année (gelé depuis 2017) avec une évolution prévisionnelle entre 3.7% et 4.4% au maximum. Des avancements d'échelons de droit sont prévus pour la catégorie C.

La commune accueille régulièrement des stagiaires Prémicol et Licence professionnelle (formation pour devenir secrétaire de mairie) durant toute l'année.

Un budget de secours est prévu en cas d'absence prolongée d'un agent.

Reversement fiscalité : 38 560 €, 2 %

La commune verse une participation au redressement des comptes publics. (7 467 € identique à 2020 normalement). La collectivité affecte annuellement un reversement d'environ 10% du foncier bâti sur la zone de l'Aumallerie.

Subventions et participations écoles et syndicats : 208 226 €, 12 %

La participation aux syndicats évolue de 29.21% due principalement aux travaux de fonctionnement du syndicat de voirie.

Le montant des subventions évolueront cette année dans la mesure où l'activité des associations reprend suite à la levée des mesures sanitaires. Le comité des fêtes organise de nouveau la manifestation des caisses à savon. Les administrés solliciteront plus de subventions liées aux voyages scolaires, aux voyages à l'étranger et autres....

La participation globale des écoles privées et publiques extérieures est stable par rapport à l'année dernière.

Indemnités élus, mission et formation : 33 800€, 2%

Les indemnités des 4 adjoints et du maire sont calculées sur la base de la réglementation en vigueur pour la strate de 500 à 1499 habitants.

Intérêts des emprunts : 12 500€, 1 %

Remboursement d'un premier emprunt « programme de travaux de construction bâtiments multifonctions » auprès du crédit mutuel de bretagne : la somme des intérêts pour ce prêt représente 11 515.63 €.

Remboursement d'un deuxième emprunt « création cimetière n°2 avec préau d'accueil » auprès du crédit mutuel de bretagne : la somme des intérêts pour ce prêt représente 907.82 €.

Opérations d'ordre : 100 970 €, 6%

Principalement l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018, ainsi que les amortissements liés aux travaux de voirie non pris en compte à ce jour.

Nombre d'habitants INSEE : 632 ; **Population DGF** : 636 habitants

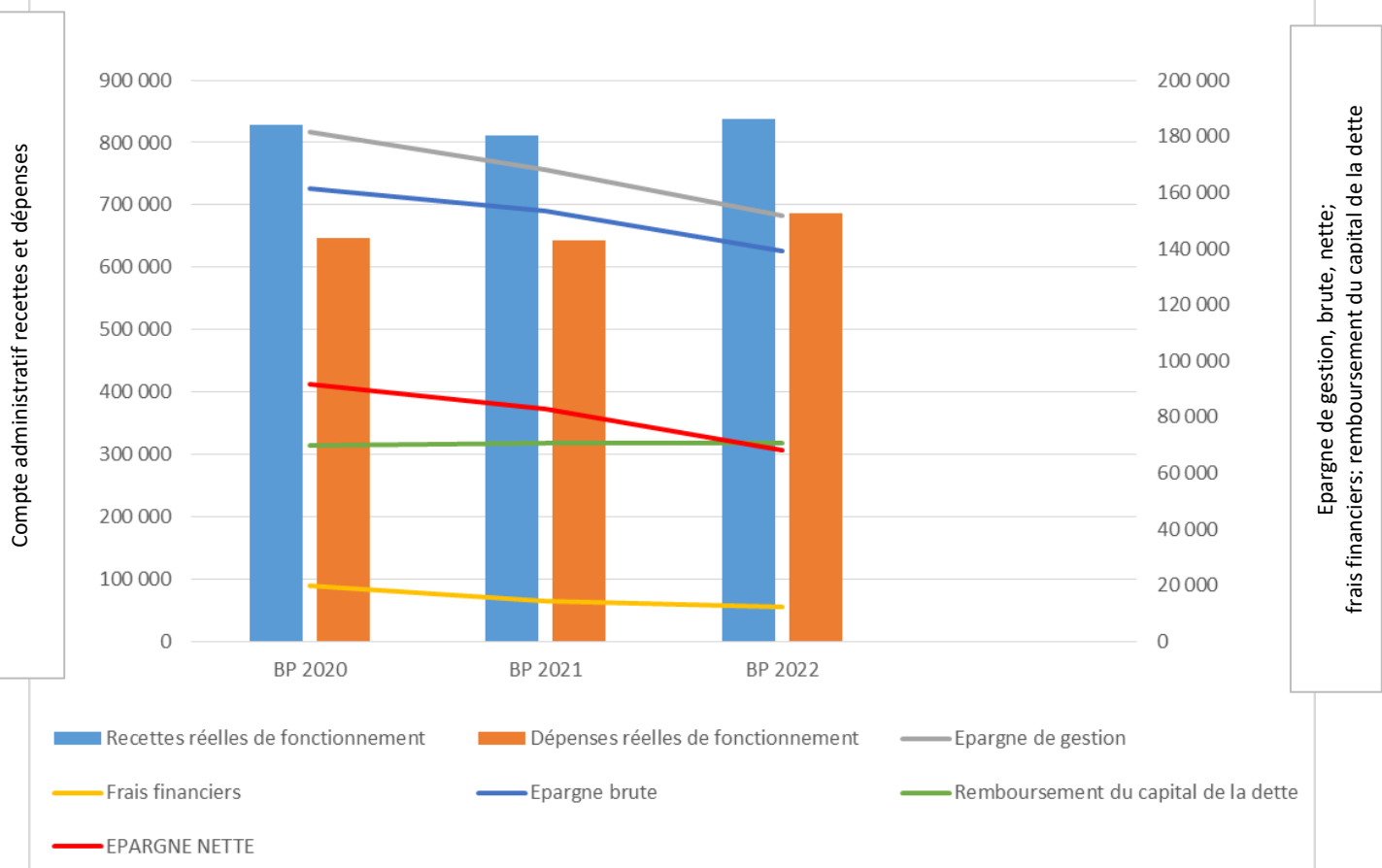
Informations fiscales :

	TFPB	TFPNB
Taux communaux 2022	34.69 %	25.33 %
Taux moyens communaux de 2021 au niveau départemental	42.47 %	47.47 %

Evolution de l'épargne nette (part disponible au financement des dépenses d'équipement) :

En euros	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement	829 181	811 117	837 894
Dépenses réelles de fonctionnement	647 733	643 075	686 199
Epargne de gestion	181 448	168 042	151 696
Frais financiers	19 866	14 500	12 500
Epargne brute	161 582	153 542	139 196
Remboursement du capital de la dette	70 000	70 833	70 833
EPARGNE NETTE	91 582	82 709	68 362

Evolution de l'épargne nette

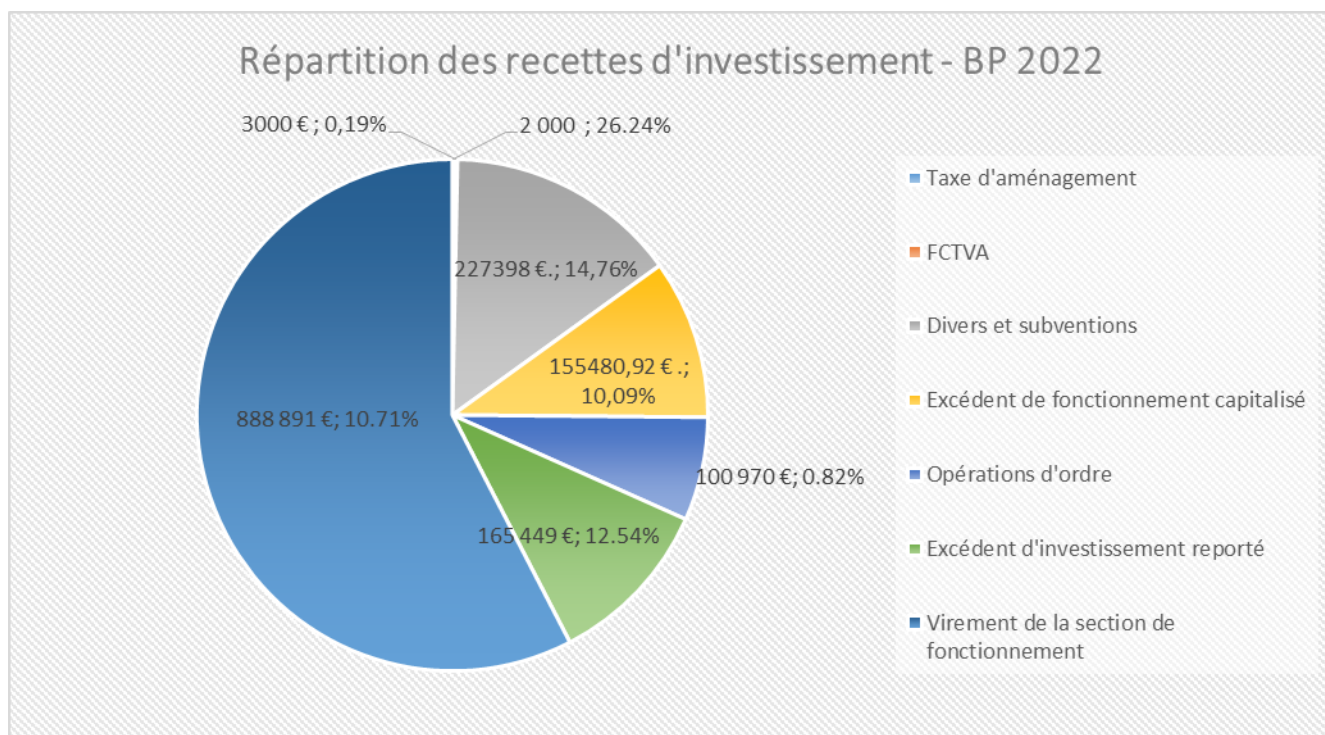


Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à **1 543 189 €**

Recettes d'investissement

	Budget 2021	Budget 2022	Variation
Emprunt	0.00€	0.00 €	0 €
FCTVA	100 000 €	3 000 €	-97 000 €
Taxe aménagement	1 765 €	2 000 €	-235 €
Divers et Subventions	120 367 €	227 398 € (dont RAR 33 659.14 €)	+107 031 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	180 232 €	155 481 €	-24 751 €
Opérations d'ordre	98 765 €	100 970 €	+2 205 €
Excédent d'investissement reporté	527 315 €	165 449 €	-361 886 €
Virement de la section de fonctionnement	798 465 €	888 891€	+90 426€
TOTAL	1 826 909 €	1 543 189 €	-283 720 €



EMPRUNT : Un nouvel emprunt a été contracté fin d'année 2020 pour la création du cimetière n°2 avec préau d'accueil pour la somme de 250 000 €.

FCTVA : remboursement de la TVA sur les dépenses 2020. Le montant attendu est de 3 000 € environ.

Subventions:

La somme de 46 788.48 €, correspondant à la subvention CAF pour le RIPAME à hauteur de 50%. Un dossier de dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR) 2022 et un dossier LEADER 2022 sont en cours sur le projet terrain multisports. Un dossier de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2021 a été accepté dans le cadre de l'optimisation du système de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que le pilotage et la régulation du système de ventilation sur le bâtiment multifonctions (Salle des fêtes Lancelot, salle Korrigans, salle viviane, mairie et

restaurant la selloise). Pour finir, un dossier au titre du plan de relance numérique 2021 a été soumis au Ministère de l'Education nationale sur l'année 2021, pour la somme de 4 950 € ; recette attendue sur 2022.

Opérations d'ordre : principalement, l'amortissement des travaux du restaurant et du logement « La Selloise » à compter de 2018, ainsi que les amortissements liés aux travaux de voirie non pris en compte à ce jour.

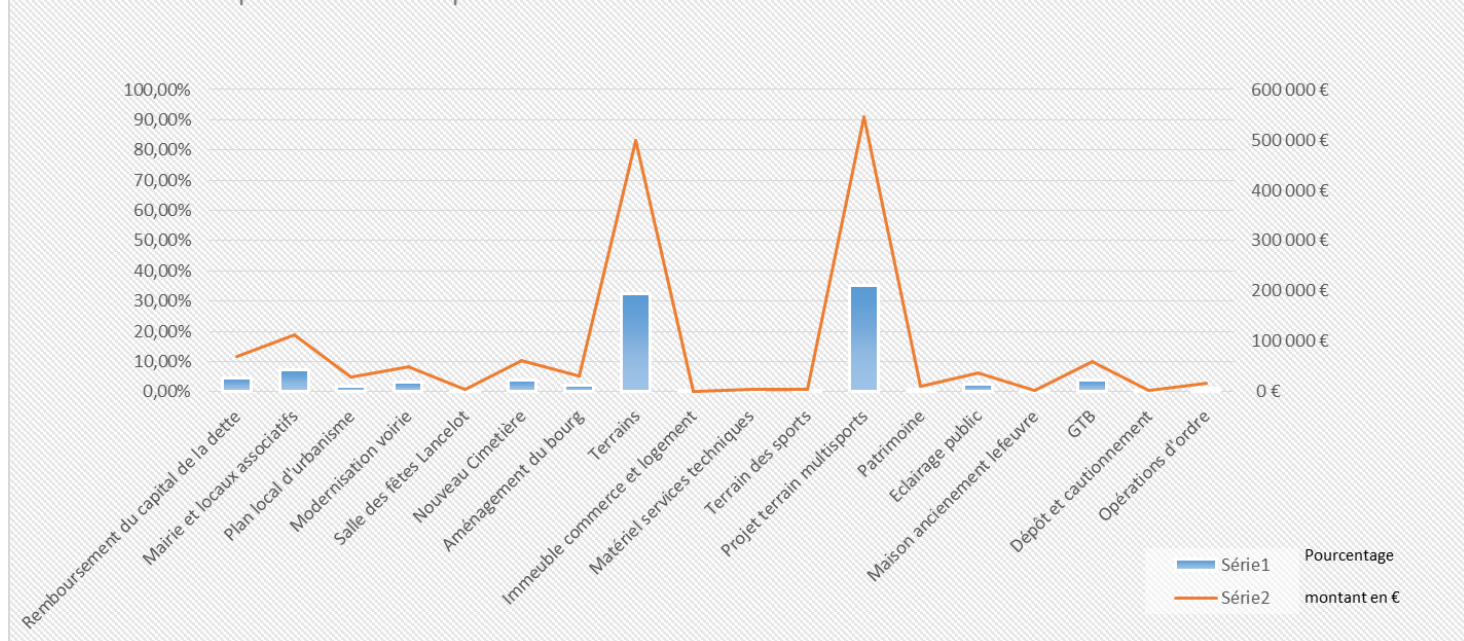
Excédent d'investissement reporté : c'est le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2021

Virement de la section de fonctionnement : il correspond à l'autofinancement brut

Dépenses d'investissement

	Budget 2021	Budget 2022	Variation
Remboursement du capital de la dette	70 833 €	71 000 €	+167 €
Mairie et locaux associatifs	118 227 €	113 281 € (dont RAR 100 000 €)	-4 946 €
Plan local d'urbanisme	51 090 €	28 375 € (dont RAR 22 875.36 €)	-22 715 €
Modernisation voirie	117 113 €	50 000 € (dont RAR 30 000 €)	-67 113 €
Salle des fêtes Lancelot	11 000 €	5 000 € (dont RAR 5 000 €)	-6 000€
Nouveau Cimetière	583 599 €	61 500 €	-522 099€
Aménagement du bourg	10 500 €	31 628 € (dont RAR 3 628.13 €)	+ 21 128 €
Terrains	584 467 €	498 538 € (dont RAR 100 000 €)	-85 929 €
Immeuble commerce et logement	1 000 €	444 € (dont RAR 444 €)	-556 €
Matériels services techniques	10 265 €	4 959 € (dont RAR 4 959 €)	-5 306€
Eclairage public	34 000 €	37 282 € (dont RAR 25 281.38 €)	+3 282€
Maison anciennement Lefeuvre	3 000 €	2 401 € (dont RAR 2 400.81 €)	-599 €
GTB	68 200 €	60 000 € (dont RAR 60 000 €)	-8 200 €
Projet Terrain Multisports	-	545 000 €	+ 545 000 €
Terrain des sports	-	4 000 €	+ 4 000 €
Patrimoine	-	10 500 €	+10 500 €
Propriété 22 et 23 le bourg	11 400 €	-	-
Réseaux	39 500 €	-	-
Aménagement église	5 200 €	-	-
Immeuble pour logements	3 727 €	-	-
Atelier technique	1 000 €	-	-
Dépôt et cautionnement	1 000 €	2 000€	+1 000 €-
Ecole numérique	8 200 €	-	-
Dépenses imprévues	79 400 €	-	-
Opérations d'ordre	14 188 €	17 281 €	+3 093 €
TOTAL REEL	1 826 909 €	1 543 189 €	- 283 720 €

Répartition des dépenses d'investissement - BP 2022



Quelques précisions sur certains projets d'investissements 2022 :

ENFANCE

- Relais intercommunal parents assistants maternels enfants : travaux étage mairie : 100 000 € TTC

MAIRIE

- Distribaguettes : 8 055.00 € TTC
- Copieur : 3 873.60 € TTC

BATIMENTS COMMUNAUX

- GTB : 60 000 € TTC

SDE 35

- Trois mâts autonomes solaires SDE : 8950,39 € TTC
- SDE Lampadaires Résidence Bellevue et le haut bourg : 27 706.42 € TTC

SERVICES TECHNIQUES

- Tonne à eau : 4 959.36 € : TTC

VOIRIE

- Sentier Pédestre : 12 127.20 € TTC
- Cheminement piétons Le Hameau du coteau : 4 846.80 € TTC
- Travaux de voirie dans le bourg : 20 000 € TTC
- Passerelle : 2 066.13 € TTC
- La Buffetière : 1 133.68 € TTC

TERRAIN DES SPORTS

- Etude de faisabilité : 4 000 € TTC

AMENAGEMENT PAYSAGER DU BOURG

- Etude aménagement du bourg avec Atelier du Marais : 1572 € TTC
- Aménagement des talus : 20 000 € TTC
- Plantations : 3 000 € TTC
- Cheptel : 5 000 € TTC

ACHAT TERRAIN

- Prévision Achat terrain pour multisports 2022

PROJET TERRAIN MULTISPORTS

- Travaux, maîtrise d'œuvre et SPS : 545 000.00 € TTC

PATRIMOINE

- Etude Destination Fougères SPL : 10 500 € TTC

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 46 501.81€, avec un excédent reporté de 26 561.97 €.

La section d'investissement s'équilibre à 56 002.49 €, avec un excédent reporté de 44 989.37 €.

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUESNON

La section de fonctionnement s'équilibre à 152 990.61€, avec un excédent reporté de 39 785.94 €.

La section d'investissement s'équilibre à 244 476.65 €, avec un déficit reporté de 142 985.61 € et un emprunt de 101 491.04 €.